

Séance du 16 février 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 février 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mmes Touraton, Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé, Mme Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Boé à Mme Touraton, M. Gastambide à M. Jaussaud, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

Mme Chevrel présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE** – Lutte raisonnée contre la processionnaire du pin - Convention avec l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA).

La processionnaire du pin est un ravageur important des pins et cèdres, de plus en plus difficile à éliminer. Sa présence à toutes les périodes de l'année oblige désormais les gestionnaires à réaliser des actions chimiques ou à abattre les arbres lorsque ces derniers sont situés dans des endroits sensibles comme des cours d'écoles.

L'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) a développé une stratégie de piégeage, alternative à la lutte chimique. Cette technique pouvant être adaptée en milieu urbain, l'INRA a décidé de la tester à l'échelle nationale.

Pilotée par le Ministère du Développement durable et entrant dans le plan Ecophyto 2018, de très nombreuses communes vont s'associer à cette démarche. Il est donc proposé d'intégrer la ville de Bayonne dans ce réseau national d'essais.

Dans ce cadre, le service des espaces verts positionnera des pièges sur plusieurs sites et réalisera les comptages de larves et d'adultes à plusieurs périodes de l'année selon le protocole de l'INRA. Les sites du Jardin botanique, du cimetière Talouchet et de l'école Brossolette sont proposés car inaccessibles à l'équipement de pulvérisation et incompatibles avec des traitements chimiques.

Les obligations de chacune des parties figurent dans une convention associant la Ville et l'INRA.

Il est proposé au conseil municipal d'en approuver les termes et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.